

ADMINISTRATION COMMUN

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 24 octobre

Séance publique

Communications

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le 25 août 2005. Approbation.

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

- 2. Comptes 2004 des Fabriques d'Eglise :
 - Saint-Denis à Irchonwelz
 - Saint-Julien à Ath
 - Saint-Quirin à Houtaing
 - Saint-Pierre à Isières
 - Saint-Martin à Lanquesaint
 - Saint-Sulpice à Moublaix Avis.
- 3. Modifications budgétaires 2005 des Fabriques d'Eglise:
 - Sainte-Waudru à Maffle
 - Saint-Pierre à Mainvault.

Avis

INTERCOMMUNALES

4. T.M.V.W. Modifications statutaires

L'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale T.M.V.W. aura lieu le 22 décembre 2005.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'assemblée émette ses considérations relatives aux modifications statutaires qui ont été communiqués à l'autorité communale le 23 septembre dernier.

POLICE LOCALE

5. Emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2005. Choix du mode de passation du marché. Projet du cahier des charges. Approbation

En séance du 30 décembre 2004, le Conseil communal a approuvé le budget de l'exercice 2005 de la zone de police ;

Les investissements inscrits au budget extraordinaire sont couverts par des emprunts à contracter auprès d'un organisme bancaire.

La conclusion d'emprunts pour le financement d'investissements constitue un service financier au sens de l'annexe 2, A, 6b, de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et en particulier l'article 17, §2, 1°, a);

Il est donc proposé :

- 1) de passer un marché ayant pour objet le financement des dépenses prévues au service extraordinaire du budget 2005 de la zone de police ;
- 2) de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, en consultant un minimum de trois établissements de crédit ;
- 3) d'approuver le projet du cahier spécial des charges ci-annexé ;
- 4) de charger le Collège de Police de l'exécution du présent marché.
- 6. Acquisition d'un ordinateur de bord embarqué dans un véhicule, d'un radar préventif monté sur remorque, d'un curvomètre destiné au contrôle de la vitesse des cyclomoteurs trafiqués. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement

Dans le cadre de la convention de sécurité routière, des fonds sont octroyés à la zone de police d'Ath pour couvrir l'achat de matériel et les frais liés à l'exécution des missions de circulation routière.

Ce projet a été présenté fin août 2005 avant d'être communiqué aux autorités fédérales compétentes.

En application de la loi sur les marchés publics, il appartient au Conseil Communal de se prononcer sur l'approbation de ces projets d'acquisitions concernant :

- ➤ Un ordinateur de bord embarqué dans véhicule (M.D.T.) compatible avec les moyens de radiocommunication A.S.T.R.I.D.;
- ➤ Un radar préventif (indication de la vitesse), monté sur remorque permettant également la diffusion de messages en cas de situation dangereuse;
- ➤ Un curvomètre nécessaire pour le contrôle de la vitesse de cyclomoteurs trafiqués.

Ces achats sont donc entièrement couverts et subventionnés par le fond de sécurité routière.

DISTRIBUTION D'EAU

7. <u>Travaux d'extension du réseau de distribution d'eau à Ath. Souscriptions de parts sociales. Approbation</u>

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant :

A) A la souscription de 692 parts sociales de € 25 dans le capital du sousbassin hydrographique de la Dendre en vue de financer les travaux d'extension du réseau à la rue du Feuillage et au Chemin des Tuileries à Ath.

Les travaux seront financés par le lotisseur qui a versé à la Société Wallonne, le montant de ses prestations et fournitures et qui s'est engagé à faire exécuter les travaux de terrassements.

Cet investissement nécessite la souscription de 692 parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Dendre et n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la ville étant donné que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

B) A la souscription de 1.270 parts sociales de € 25 dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Dendre en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du lotissement sis rue de Gavre à Ligne

Les travaux seront financés par le lotisseur qui a versé à la Société Wallonne, le montant de ses prestations et fournitures et qui s'est engagé à faire exécuter les travaux de terrassements.

Cet investissement nécessite la souscription de 1.270 parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Dendre et n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la ville étant donné que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

Il est suggéré au Conseil communal d'adopter ces propositions concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

EQUIPEMENTS EN VOIRIES

- 8. a) <u>Création d'un lotissement aux chemins du Quesnoy et du Vicinal à Bouvignies (4 lots à bâtir)</u>.
 - b) <u>Construction d'un immeuble à appartements à l'angle de la chaussée de</u> Mons et de la rue de Messine.
 - c) Travaux de création d'une voirie à Ghislenghien.

Approbation.

Des demandes de permis de lotir et permis d'urbanisme sont parvenues pour :

- La création de quatre lots à bâtir sur des parcelles situées à Bouvignies, chemin du Quesnoy et du Vicinal;
- La construction d'un immeuble à appartements sur une parcelle située à Ath, chaussée de Mons;
- ❖ L'établissement par l'intercommunale Ideta d'une voirie dénommée rue de la Gare, entre les rues du Parc Industriel et des Nerviens, à Ghislenghien.

PROGRAMME TRIENNAL 2004-2006

9. Cession de marchés d'égouttage. Approbation

Dans le cadre du programme triennal 2004-2006, divers projets ont été approuvés par le Ministre compétent de la Région wallonne.

Ces projets sont dits mixtes quand ils comportent à la fois des travaux de voirie et des travaux d'égouttage prioritaire. Ceci est le cas pour les travaux d'aménagement de l'Impasse Carton, la création d'une voirie sur le site du Grand Houx, l'aménagement des places de Rebaix et de Ghislenghien.

Pour les travaux de voirie, les états d'avancement sont couverts à hauteur de 60 % par le Ministère compétent et pour l'égouttage prioritaire, les états d'avancement sont directement payés par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'eau).

Afin que la SPGE puisse procéder au paiement de ces états, il est indispensable qu'une cession de marché sur la partie égouttage soit donnée à cette société.

Après signature de la convention, la SPGE délèguera la maîtrise d'ouvrage pour cette partie à l'Intercommunale IPALLE.

Le Collège échevinal propose d'approuver les termes de la convention de cession de marché de travaux d'égouttage en faveur de la SPGE pour les travaux d'aménagement de l'Impasse Carton, la création d'une voirie sur le site du Grand Houx et les aménagements des places de Rebaix et de Ghislenghien.

COMITE D'ECHANGE "ATH – BRUGELETTE"

10. Accord ferme relatif au plan d'aménagement des sites

Le Comité d'échange « Ath-Brugelette » a transmis le projet d'aménagement des sites sur le domaine public de l'entité athoise.

Il s'agit notamment de plantations au chemin des Skippes à Ghislenghien, au chemin des Alouettes, au chemin des Skippes, au chemin Naghin à Gibecq, au chemin de Chièvres à Meslin-l'Evêque, au chemin Moreau à Arbre.

Le plan de financement de ce projet s'établirait comme suit :

Région wallonne : 80 %Ville d'Ath : 20 %

Le Collège échevinal propose de marquer son accord ferme sur la réalisation des travaux d'aménagement des sites sur domaine public au sein de l'entité athoise et sur le financement par la Ville d'Ath de 20% du montant des travaux.

ABATTOIR COMMUNAL

11. <u>Renouvellement des installations frigorifiques de l'abattoir communal.</u> <u>Décision</u>

Voici quelques semaines les groupes frigorifiques pour le stockage des carcasses de bovins et des viscères ont subi d'importantes avaries.

Ces problèmes répétés perturbent de manière importante le fonctionnement de l'abattoir.

Vu l'urgence, le Directeur des services techniques communaux a étudié le projet de renforcement des installations frigorifiques du frigo principal de stockage des carcasses de bovins et de renouvellement du groupe frigorifique du frigo « viscères ».

Cet investissement pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du Ministère de l'agriculture de la Région wallonne.

Vu l'urgence, le Collège échevinal en séance du 12 octobre 2005, a approuvé le projet de renforcement des installations frigorifiques du frigo principal de stockage des carcasses de bovins et de renouvellement du groupe frigorifique du frigo « Viscères » de l'abattoir et a sollicité dans la plus large mesure possible les subsides auprès du Ministère de la Région wallonne

<u>INFORMATIQUE</u>

- 12. <u>Projets. Choix des modes de passation de marchés et de financements.</u> <u>Approbation</u>.
 - a) Renouvellement du parc informatique et des logiciels population,

état civil, cimetières et casier judiciaire.

b) <u>Compléments de programmes pour la gestion du personnel et le service</u> des finances.

La Ville d'Ath possède un parc informatique important constitué de plus de 150 stations de travail et 17 serveurs.

Ce parc équipe le centre administratif ainsi que les autres implantations communales, comme la bibliothèque, le centre des archives, la caserne des pompiers, les directions scolaires, l'académie de musique, le service des sports, le bureau d'Action Jeunesse Infos, le musée des Géants,...

Pour la première fois, le Conseil du CPAS vient de prendre le 8 septembre dernier une décision confiant à la Ville d'Ath, l'exécution pratique de leur marché de renouvellement en 2005.

A partir de cette année, le service informatique de la Ville d'Ath va donc également suivre le parc informatique (matériels et logiciels) du CPAS.

L'ensemble de nos postes de travail, serveurs y compris, constituera ainsi un parc de 220 postes !

Afin que cette « synergie » entre nos deux institutions sœurs puisse être totalement efficace, il est impératif que le matériel informatique et les programmes qui y sont installés soient identiques.

Dans un souci d'efficacité, de gain de temps et d'économie, le service informatique de la Ville d'Ath se chargera donc du montage, de l'installation du matériel et de l'assistance aux utilisateurs des deux établissements.

En conséquence, il est proposé de renouveler cette année, certains équipements devenus obsolètes au sein de la cité administrative, dans nos bâtiments annexes ainsi qu'au CPAS.

* * *

Depuis l'an 2000, la Ville d'Ath est équipée de nouvelles applications écrites par la firme CIGER de Namur au moyen d'une base de données ORACLE, le tout dans un environnement de type « Windows » pour la gestion du personnel et le service des finances.

En 2004, une nouvelle application de gestion des taxes est venue s'ajouter aux précédentes.

Dans la mesure où ces applications donnent toute satisfaction, il est à présent envisagé de poursuivre l'informatisation des fonctions de gestion pour ces services.

De plus, le CPAS se propose de mettre en service réel sa propre application « Persée » pour la gestion de son personnel dès le début de l'année 2006. En conséquence de quoi, un budget a également été prévu pour assurer la transition et le recyclage du personnel. Comme pour le projet de marché de

renouvellement de matériel qui est présenté ce jour, la Ville a été mandatée par le CPAS pour exécuter le présent marché.

Eu égard aux investissements préalablement consentis et les nécessités techniques qui en découlent ; il est indispensable de traiter avec la firme CIGER de Namur.

En conséquence, il est proposé d'adopter le principe du marché d'acquisition de compléments de programme pour la gestion du personnel et du service des fiances (Ville et CPAS) et de traiter avec la firme CIGER de Namur, eu égard aux investissements préalablement consentis et aux nécessités techniques qui en découlent.

ACADEMIE DE MUSIQUE

13. <u>Acquisition d'instruments de musique. Projet. Choix des modes de</u> passation de marché et de financement. Approbation

L'Académie de musique accueille quelques 1200 élèves par semaine. Cet accroissement d'utilisateurs implique l'acquisition de nouveaux instruments et le remplacement d'instruments vétustes.

Ainsi, le Directeur de l'Académie souhaite acquérir 1 piano droit, 1 piano électrique, 1 flûte en sol, 1 hautbois, 2 petites clarinettes Mi b, 2 clarinettes en Si b, 1 saxophone alto, 2 saxophones soprano recourbés, 2 cornets à pistons, 2 trompettes Sib, 2 violons ¼, 2 violons ½, 1 violoncelle ¼, 1 étui d'alto, 1 archet d'alto, 1 barre pour le cours de danse, 1 armoire, 1 lecteur DVD et 1 lecteur CD.

ADMINISTRATION GENERALE

14. <u>Délivrance des cartes d'identité électroniques. Mise à disposition de</u> matériel. Convention entre l'Etat fédéral et la ville d'Ath. Approbation

Dans le cadre de la délivrance des cartes d'identité électroniques, le Ministère fédéral de l'Intérieur a mis à disposition de la Ville d'ATH le matériel de base, à savoir une configuration de production et une configuration de back-up, matérialisées par deux terminaux PC et une imprimante spécifique.

La Ville d'Ath devient propriétaire de ce matériel de base.

Ce matériel est connecté en ADSL au réseau Publilink. Le coût de l'installation a été pris en charge par l'Etat fédéral. Le suivi et l'accompagnement de l'installation sont effectués par le fournisseur. La maintenance du matériel est à charge de la Ville.

En contrepartie de cette mise à disposition définitive, la Ville s'engage à procéder à la distribution des cartes d'identité électroniques conformément aux dispositions légales, ce qu'elle fait depuis octobre 2004.

Ces modalités sont coulées dans un projet de convention que le Ministère de l'Intérieur a adressé à la Ville d'Ath.

15. <u>Dénomination de voies publiques</u>

1. Dans le parc d'activités économiques de ATH-GHISLENGHIEN II, deux nouvelles voiries ont été créées dans la zone dite « du grand carré ».

Après un premier examen par l'assemblée en séance du 11 juillet dernier, le Collège des Bourgmestre et Echevins vous propose de dénommer ces voiries :

- a) rue des Journaliers
- b) rue des Foudriers
- 2. L'îlot compris entre la rue du Mouton et la rue aux Gâdes, en cours d'aménagement, comporte un espace public de voirie, libre d'accès pour les passants.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose à l'assemblée de dénommer celui-ci « Cour du Prince de Condé ».

* * * * *